



DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre

Petit-Canal, le 6 Décembre 2018

La Présidente

A

Destinataires in fine

POLE DEVELOPPEMENT ET SOLIDARITES

Direction Développement Economique

Service Développement Touristique

Réf : 2018/667 /GLC/PFJ/FT/PG/AA

Dossier suivi par : Aurélien ANZALA

Mail : aurelien.anzala@cangt-guadeloupe.fr

Téléphone : 0590 487780

Objet : Taxe de séjour - Réunions d'information

Madame, Monsieur,

Je vous convie à participer à une des deux réunions d'information suivantes prévues les :

- 17 Décembre 2018 18h, à la salle de délibération de la mairie d'Anse Bertrand

Et

- 20 Décembre 2018 18h à la salle Manicom, bibliothèque du Moule.

En effet, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre, compétente en matière de promotion du tourisme sur le territoire a délibéré sur l'instauration de la taxe de séjour au 1er Janvier 2019.

A cette occasion, les principes et objectifs de la taxe de séjour vous seront présentés ainsi que la plateforme mise à votre disposition facilitant la déclaration et le reversement de cette taxe.

Pour rappel, la taxe de séjour doit être perçue par toutes les natures d'hébergement proposées à titre onéreux.

Comptant sur votre présence effective, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Gabrielle LOUIS-CARABIN

Pièces jointes :

- Délibération n° COM 2018-03-15/14

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD GRANDE-TERRE

Pôle administratif : 2 lot, Vallée de Roujol - 97131 PETIT-CANAL

TEL : 05 90 48 77 80 / FAX : 0590 48 77 99

E-MAIL : communaute@cangt-guadeloupe.fr